## COMMUNE DE TORREILLES

Envoyé en préfecture le 07/10/2020 Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le



Département des Pyrénées-Orientales Canton de La Côte Salanguaise ID: 066-216602128-20201005-94\_2020-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et le Cing Octobre à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 29 septembre 2020

<u>Présents</u>: Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Valérie SOLER, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Virginie PORTEILS, Catherine MAMONTOFF.

Absent excusé: Pierre PAGNON donne procuration à Virginie PORTEILS

Absente: Héloïse MONREAL

En exercice: 27

Présents: 25

Ayant pris part au vote : 26

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Virginie PORTEILS est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

### Délib.94/2020

# Avenant à la convention de portage suite au changement de la durée de portage de 5 ans à 10 ans

Madame Cécile MARGAIL, adjointe au maire, rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 26 juin 2015, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) a donné son accord pour procéder à l'acquisition d'une parcelle non bâtie, sise sur la commune de Torreilles, lieudit « Als Asparrots », classée en zone 1NAb du PLU de la commune, désignée comme suit : section AE n°47 d'une superficie totale de 3.710 m², auprès des Consorts PARES-GAUDIN.

L'acquisition de cette parcelle est nécessaire à la réalisation d'une Zone d'Aménagement Concerté dénommée « Als Asparrots ». Cette acquisition a été réalisée par l'EPFL sur la base d'une évaluation communiquée par le service des Domaines, soit la somme de 106.106,00 € (frais de notaire en sus). La promesse de vente a été signée le 23 juillet 2015 et l'acte d'acquisition le 23 décembre 2015. La convention n°15/A0123 et les avenants n°15/A0123 bis et ter ont été établis pour une durée de portage de 5 ans.

Lors de sa séance du 9 octobre le conseil d'administration de l'EPFL proposera d'accepter la demande de changement de la durée de portage de 5 ans à 10 ans. Le point de départ de la durée de portage étant la date de la signature de l'acte authentique, la rétrocession interviendra 10 ans après cette date soit en 2025.

ID: 066-216602128-20201005-94 2020-DE

#### Modalités d'intervention

- 1. Le remboursement à l'EPFL de l'investissement réalisé aux termes du portage fixée à 10 ans soit en 2025 (acte du 23 décembre 2015) s'effectuera : 50% par annuités constantes et 50% IN FINE.
- 2. Le remboursement à l'EPFL des frais annuels d'intervention appelés « Frais de portage » calculés sur le capital restant dû et selon un taux (0,5%) fixé par délibération du conseil d'administration en date du 28 juin 2019.

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de madame Cécile MARGAIL, adjointe au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

- > APPROUVE le changement de la durée de portage de 5 ans à 10 ans.
- > AUTORISE monsieur le maire à signer l'avenant et tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : et publication du :

0 7 OCT. 2020

Torreilles le :

0.7 OCT. 2020 0.7 OCT. 2020

Le maire

Marc MEDINA

le maire,